

Article 1. - OBJET.

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de ventes de Castle IT, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Castle IT s'engage à louer un serveur dédié au Client.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

Article 2. - DESCRIPTION DU SERVICE.**2.1 Description.**

Le serveur dédié du Client est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

Castle IT met à disposition du client un serveur dans l'infrastructure technique d'hébergement de Castle IT à Larçay (37), et le raccordement à Internet de ce serveur. Cette infrastructure technique permet au Client bénéficiaire d'une plate-forme haut-débit, multi-usages et connectée au réseau Internet de manière permanente.

La prestation de serveur dédié de Castle IT ne couvre pas les redevances, abonnements, taxes, licences, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayants droits, via l'utilisation du par le Client, et qui restent à la charge exclusive du client.

2.2 Conditions de réalisation.

Castle IT informera par courrier électronique de la mise à disposition du serveur dédié au Client. La mise en ligne effective du serveur dédié détermine la date initiale à laquelle la facturation prendra effet.

La livraison du matériel se fait exclusivement sur l'infrastructure technique d'hébergement de Castle IT. La mise en service du serveur est effectuée exclusivement par l'équipe technique de Castle IT, aux frais du Client. Les frais sont indiqués lors de la commande.

La mise à disposition du serveur intervient dans un délai estimatif de 10 jours ouvrés à compter de la commande Internet ou, à défaut de la signature du devis accepté par Castle IT.

Le serveur loué au Client reste la propriété de Castle IT.

Le serveur sera accessible en fonction de la configuration logiciel choisie.

Le Client est administrateur du serveur loué à Castle IT. Il a la possibilité d'installer par lui-même des applications logicielles sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et Castle IT ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

Article 3. - PROTECTION CONTRE LES ATTAQUES DOS ET DDOS

Castle IT met en place une protection contre les attaques informatiques de type DOS et DDOS (Attaques par déni de service) et sous réserve qu'elles soient effectuées de manière massive.

Cette fonctionnalité vise à permettre le maintien en fonctionnement du Service du Client pendant toute la durée de l'attaque.

Cette fonctionnalité consiste à vérifier le trafic à destination du Service du Client et provenant de l'extérieur du réseau Castle IT. Le trafic qualifié d'illégitime est alors rejeté en amont de l'infrastructure du Client, permettant ainsi aux utilisateurs légitimes de pouvoir accéder aux applications proposées par le Client malgré l'attaque informatique. Ces mesures de protection ne peuvent pas intervenir pour les attaques informatiques telles qu'injection SQL, BruteForce, exploitation de failles de sécurité, ...

En raison de la très grande complexité du Service de protection, Castle IT n'est soumis qu'à une obligation de moyen, il est possible que l'attaque ne soit pas détectée par les outils mis en place, et que les outils mis en place ne permettent pas le maintien en fonctionnement du Service.

En fonction de la nature de l'attaque et de sa complexité, Castle IT procédera à différents niveaux de protection du trafic afin de préserver son infrastructure et le Service du Client.

Si l'attaque informatique est de nature à porter atteinte à l'intégrité des infrastructures Castle IT ou aux autres clients de Castle IT, Castle IT renforcera les mesures de protection ce qui peut entraîner une dégradation du Service du Client ou impacter sa disponibilité.

Enfin, il est possible qu'une partie du trafic généré par l'attaque informatique puisse ne pas être détectée par les équipements de Castle IT et atteindre le Service du Client.

Cette protection ne dispense en aucun cas le Client de procéder à la sécurisation de son Service, de mettre en place des outils de sécurité (pare-feu, ...), de procéder régulièrement à la mise à jour de son système, sauvegarde de ses données, ou encore de veiller à la sécurité de ses programmes informatiques (scripts, codes, ...).

Article 4. - OBLIGATION DE CASTLE IT.

4.1 Maintenir en état de fonctionnement le matériel. En cas de défaillance du matériel loué au Client, Castle IT s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, Castle IT en informe immédiatement le Client.

4.2 Assurer l'accès au serveur via Internet avec une garantie de disponibilité de 99,9% tous les jours de l'année. Castle IT se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

4.3 Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le Client sur demande d'intervention du Client.

4.4 Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

4.5 Castle IT s'engage contractuellement à fournir le matériel répondant aux spécifications techniques décrites dans l'offre : quantité de mémoire, processeur, taille et quantité de disques durs, contrôleur de disques. Toutefois, le boîtier présenté dans l'offre ne faisant pas l'objet de la vente, Castle IT SAS sera libre de disposer le serveur dédié dans tout boîtier de son choix lors d'une livraison au client.

Article 5. - RESPONSABILITÉ DE CASTLE IT.

5.1 Castle IT se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du Serveur loué au Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme de Castle IT, que ce soit suite à un piratage dudit serveur, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système, ou à une nécessité de mise à jour du serveur.

5.2 Castle IT informera auparavant, dans la mesure du possible, le Client dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Client prenne ses dispositions. Castle IT s'engage à rétablir la connexion dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

5.3 Castle IT ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

5.4 Castle IT ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Article 6. - OBLIGATION ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT.

6.1 Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son serveur dédié, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, Castle IT ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

6.2 Castle IT ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le serveur, et décaler toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

6.3 Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du serveur (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing). Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Castle IT des sommes déjà versées.

6.4 Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) accès (Identifiants, mot de passe, ...). Les identifiants et mots de passe d'accès au Serveur sont paramétrables par le client et modifiables à tout moment par le client. Castle IT se dégage toute responsabilité concernant le choix des identifiants et mots de passe, qu'il convient, par mesure de sécurité élémentaire, de choisir avec soin.

6.5 Afin de maintenir le niveau de sécurité du serveur du Client, Castle IT s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique, la disponibilité des mises à jour des applications maintenues par Castle IT, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes de Castle IT, Castle IT se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet. De même, dans le cas où Castle IT détecterait que la machine du client est piratée, un courrier électronique sera envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur. Le Client peut alors demander à Castle IT une telle procédure par envoi de mail ou ouverture d'un ticket au support, après avoir sauvegardé l'ensemble de ses données. Castle IT se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la réinstallation à neuf de la machine. Castle IT n'est pas tenu à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système, cette manipulation devant être faite par le Client lui-même. Castle IT s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

6.6 Pour des raisons de sécurité, Castle IT se réserve la possibilité de procéder à la suspension immédiate et sans préavis de tout Serveur sur lequel serait proposé à titre gracieux ou onéreux, un service ouvert au public de Proxy, IRC, VPN, TOR, etc, pour lequel Castle IT aurait connaissance d'une utilisation malveillante, frauduleuse ou illicite.

6.7 Il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données.

6.8 Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès de Castle IT ou d'un tiers. A défaut, Castle IT se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

6.9 Castle IT se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service à ces dispositions. Castle IT se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, et de procéder à la résiliation du contrat de location du serveur dédié dès lors que le maintien du Serveur du Client constitue un risque trop important pour l'Infrastructure Castle IT, ou encore en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales de Castle IT et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

6.10 Il est rappelé au Client que l'intervention de Castle IT dans le cadre de la souscription d'un contrat portant sur un serveur dédié se limite à l'installation du serveur. Castle IT n'assume à ce titre que la location d'une infrastructure spécialisée, sans aucune maîtrise du contenu des sites hébergés ou de la relation contractuelle des éditeurs de ces sites avec leur hébergeur, client de Castle IT au titre d'un contrat de location de serveur dédié. Le Client doit dès lors être considéré comme un hébergeur au sens de l'article 6.I.2 de la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, puisqu'il assure, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par les destinataires de ces services. Il lui appartient dès lors de détenir et conserver, en application de l'article 6.II de la loi précitée, l'ensemble des données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont il est prestataire et ce pour une durée de 12 mois, sans que la responsabilité de Castle IT puisse être à cet égard engagée.

6.11 Il appartient également au Client, en application de l'article 6.I.7 de la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, de mettre en place un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à sa connaissance toute infraction constitutive d'apologie de crime contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de pornographie infantile, d'incitation à la violence, ainsi que d'atteinte à la dignité humaine, ou encore d'activités illicéites de jeux d'argent. Enfin, l'attention du Client est attirée sur le fait qu'il doit apparaître en qualité d'hébergeur dans les mentions légales indiquées par ses cocontractants éditant un site Internet.

Article 7. - DURÉE DU CONTRAT.

Le serveur dédié est souscrit pour une durée indéterminée avec une période d'engagement de 12 (douze) mois.

Article 8. - RÉILIATION DU CONTRAT ET SUPPRESSION DES DONNÉES.

La résiliation du contrat entraîne la suppression des données de l'ensemble des supports de stockage rattachés au contrat.

La suppression des données par formatage des données intervient dans un délai maximum de 48h après le décommissionnement du serveur.

Le client peut souscrire à une offre de destruction physique des supports de stockages ; Auquel cas ceux-ci ne seront pas formatés mais seront détruit conformément à la norme DIN 66399 H-6.

Le client peut souscrire à une offre de conservation des données afin que les supports de stockage lui soit physiquement remis sur rendez-vous ou ; à défaut expédiés.